



PROVINCE DU QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ
DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE – RÔLE TRIENNAL
2025-2026-2027

Avis est par la présente donnée par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025, 2026 et 2027, a été envoyé électroniquement le 10 septembre 2024 et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau durant les heures d'ouverture régulières.

Conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale, toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision à la MRC de d'Autray.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- Être déposée avant le 1er mai 2025 (première année du rôle);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyé par courrier recommandé :

**MRC de d'Autray,
550, rue de Montcalm
Berthierville (Québec) J0K1A0**

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC de d'Autray et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 11^e jour du mois de septembre de l'an deux-mille-vingt-quatre.

- Original signé -

Catherine Gagnon
Directrice générale et greffière-trésorière
